



**Arrêté fédéral
portant approbation
du protocole entre la Suisse et l'UE sur la coopération
parlementaire
(stabilisation et développement des relations bilatérales)**

Avant-projet

Du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1 et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du²,
arrête:*

Art. 1

¹ Le Protocole du ...³ entre la Confédération suisse et l'Union européenne sur la coopération parlementaire est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Cet arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

²

³ FF ...

2025...

«%ASFF_YYYY_ID»